



Société de transport
de Sherbrooke

CONSEIL D'ADMINISTRATION **PROCÈS-VERBAL 202302**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2023 À 18:30, À LA SALLE DU
CONSEIL DU CENTRE ADMINISTRATIF, ET EN DIRECT PAR
VIDÉOCONFÉRENCE**

Sont présents :

M. Marc Denault	Président
Mme Geneviève La Roche	Vice-présidente
Mme Vicky Martineau	Secrétaire
M. Philippe Angers-Trottier	Administrateur
Mme Joanie Bellerose	Administratrice
M. Guillaume Bernard	Administrateur
Mme Catherine Boileau	Administratrice
Mme Dany Grondin	Administratrice
Mme Laure Letarte-Lavoie	Administratrice

Étaient aussi présents :

M. Patrick Dobson	Directeur général
M. Michaël Gauthier	Directeur général adjoint - Administration
M. Stéphan Veilleux	Directeur général adjoint - Opérations et développement
Mme Claudy Champoux	Directrice des finances et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats
M. Philippe Lussier	Directeur ingénierie et projets

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président déclare l'assemblée ouverte et demande à l'assistance d'observer une minute de silence en signe de sympathies pour les victimes de la tragédie de Laval le mercredi 8 février 2023.

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2023**RÉSOLUTION NUMÉRO 008-23**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la secrétaire soit et est dispensée de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 janvier 2023.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 janvier 2023 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**RÉSOLUTION NUMÉRO 009-23**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES**Mme Gabrielle Dallaire, usager du service de transport urbain de la STS**

Mme Dallaire s'adresse au conseil d'administration concernant le transport à la demande, les fins de semaine, dans le secteur Deauville.

Mme Sri André, usager du service de transport adapté de la STS

Mme André remercie la Société de transport de Sherbrooke pour l'excellent service reçu, pour elle et sa famille, dans le cadre de ses multiples déplacements en transport adapté.

Mme France Croteau, coordonnatrice du Regroupement des usagers du transport adapté de Sherbrooke métropolitain (RUTASM)

Mme Croteau dépose des documents et résume verbalement le contenu au conseil d'administration.

5. AJOUT D'HEURES DE SERVICE**RÉSOLUTION NUMÉRO 010-23**

ATTENDU QUE la fermeture du pont Saint-François, dû aux travaux en lien avec la construction d'un carrefour giratoire à l'intersection des rues Terrill et Grandes-Fourches, entraîne un détour de quatre lignes de la Société de transport de Sherbrooke;

ATTENDU QUE le détour des quatre lignes amène un dérèglement des correspondances avec les autres lignes;

ATTENDU QUE le début des travaux a été devancé au 7 février 2023 et qu'ils prendront fin possiblement à la fin septembre 2023;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que l'ajout d'heures de service, pour un montant de 110 000 \$, soit et est approuvé afin de régulariser le réseau routier durant la période des travaux majeurs à l'intersection des rues Terrill et Grandes-Fourches.

Que le tout entre en vigueur le 7 février 2023 conformément à la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), et soit et est conservé aux archives sous le numéro A06-14.

- ADOPTÉ -

6. **COMITÉ D'ADMISSIBILITÉ AU TRANSPORT ADAPTÉ - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE**

RÉSOLUTION NUMÉRO 011-23

CONSIDÉRANT la Politique d'admissibilité au transport adapté du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT l'embauche de Mme Laurie Lanfranchi à titre de Coordinatrice au transport adapté, se rapportant à la résolution 004-23;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner Mme Laurie Lanfranchi comme officière déléguée à l'admission au sein du Comité d'admissibilité au transport adapté en remplacement de M. Serge Vincent;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner M. Serge Vincent comme substitut au sein du Comité d'admissibilité au transport adapté en remplacement de Mme Geneviève Roy;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que Mme Laurie Lanfranchi soit et est nommée à titre d'officière déléguée à l'admission au sein du Comité d'admissibilité au transport adapté en remplacement de M. Serge Vincent, pour une période de deux ans, conformément à la Politique d'admissibilité au transport adapté du gouvernement du Québec, soit jusqu'au 15 février 2025.

Que M. Serge Vincent soit et est nommé à titre de substitut au sein du Comité d'admissibilité au transport adapté en remplacement de Mme Geneviève Roy, pour une période de deux ans, conformément à la Politique d'admissibilité au transport adapté du gouvernement du Québec, soit jusqu'au 15 février 2025.

- ADOPTÉ -

7. **FIN D'EMPLOI - MATRICULE 1452**

RÉSOLUTION NUMÉRO 012-23

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil entérine l'abolition du poste de coordonnatrice aux communications et la fin d'emploi du matricule 1452.

Que le conseil autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke (STS), l'entente de fin d'emploi intervenue entre la STS et l'employé 1452.

- ADOPTÉ -

8. **ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SYSTÈME D'AIDE À L'EXPLOITATION ET À L'INFORMATION VOYAGEURS (SAEIV)**

RÉSOLUTION NUMÉRO 013-23

ATTENDU QUE les véhicules requis pour la livraison du service doivent être équipés d'un système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs (SAEIV);

ATTENDU QUE la technologie ayant évolué depuis l'acquisition des premiers équipements embarqués permettant aux véhicules d'être doté d'un SAEIV;

ATTENDU QUE certains équipements embarqués doivent être mis à niveau afin d'assurer le bon fonctionnement du SAEIV;

ATTENDU QUE l'acquisition de ces équipements se fait auprès du seul fournisseur en mesure de livrer des équipements compatibles avec le progiciel SAEIV existant en vertu de l'article 101.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);

ATTENDU QU'en conformité avec l'article 3.13 du règlement R-003 sur la délégation de pouvoirs, il est justifié de soumettre cette dépense au conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil d'administration autorise une dépense maximum de 70 000 \$, toutes taxes incluses, pour l'acquisition des équipements requis pour le système d'aide à l'exploitation auprès de ISR Transit inc.

Que cette dépense soit et est autorisée sous protêt et sous réserve des droits de la Société de transport de Sherbrooke (STS) de réclamer le remboursement de toute ou partie de cette somme en raison notamment de toute somme relative au paiement qui n'est pas due en vertu du contrat intervenu entre la STS et ISR Transit inc. le 18 novembre 2015.

Que la STS autorise cette dépense dans le seul et unique but d'éviter tout impact négatif ou ralentissement de ses services offerts, s'il fallait que ISR Transit inc. refuse de lui remettre les biens achetés en raison d'un refus de payer de la STS.

- ADOPTÉ -

9. **DEMANDE DE PRIX - ACQUISITION DE SIÈGES POUR LES VÉHICULES DU TRANSPORT ADAPTÉ**

RÉSOLUTION NUMÉRO 014-23

ATTENDU QUE les sièges présentement installés dans les véhicules utilisés pour assurer le service du transport adapté doivent être mis à niveau afin d'offrir un environnement ergonomique au personnel chauffeur du transport adapté;

ATTENDU QU'en conformité avec l'article 6.02, du règlement R-050 de gestion contractuelle en matière d'octroi de contrat et d'acquisition de biens et services, il y a lieu de procéder à une demande de prix;

ATTENDU QU'en conformité avec l'article 3.13, du règlement R-003 sur la délégation de pouvoirs, il est justifié de soumettre cette dépense au conseil d'administration;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont déposé des offres, soit :

- Suburban auto Seat Co inc. au montant de 61 999,03 \$, toutes taxes et transport exclus
- Distribution International HP inc. au montant de 51 818,54 \$, toutes taxes et transport exclus

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le contrat pour l'acquisition de sièges pour les véhicules du transport adapté soit et est attribué au soumissionnaire ayant déposé le prix le plus bas, soit à Distribution International HP inc. pour un montant total ne dépassant pas 65 000 \$ afin d'inclure le transport et toutes les taxes applicables.

Que la note de la chef de l'approvisionnement soit et est conservée aux archives sous le numéro A23-04.

- ADOPTÉ -

10. **ACHAT REGROUPÉ POUR L'ACQUISITION DE MINIBUS ÉLECTRIQUES POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ POUR LA PÉRIODE 2024-2026**

RÉSOLUTION NUMÉRO 015-23

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke (STS), conjointement avec la Société de transport de Montréal (STM) et la Société de transport de Trois-Rivières (STTR) (ci-après collectivement les « Sociétés »), désirent acquérir des minibus électriques pour le transport adapté pour la période 2024-2026 (ci-après le « Projet »);

ATTENDU QU'afin de procéder à l'acquisition des minibus électriques, la STM et la STTR ont convenu de mandater la STS pour entreprendre, en leurs noms, un appel d'offres conjoint;

ATTENDU QUE cet achat regroupé pour l'acquisition de minibus électriques pour la période 2024-2026 est effectué sous réserve de l'acceptation du programme des immobilisations des sociétés participantes, dont la STS, et sous réserve de l'autorisation finale du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et sous réserve de l'approbation préalable d'un règlement d'emprunt s'y rapportant par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'accepter les mandats reçus ou à recevoir de la STM et de la STTR pour entreprendre, en leurs noms, ainsi qu'au nom de la STS, les démarches visant l'acquisition de minibus électriques pour la période d'appel d'offres à l'occasion d'un achat regroupé qui aura lieu conjointement avec la STS, pour la période 2024-2026.

De procéder, par appel d'offres public, à un achat regroupé et adjudger, s'il y a lieu, le ou les contrats, pour et au nom de la STM, la STTR et la STS, pour l'acquisition de minibus électriques pour la période 2024-2026, et ce, pourvu que le montant total du contrat pour chaque société ne dépasse pas le montant déterminé par leur directeur général respectif, incluant les taxes et contingences. Les acquisitions, pour et au nom de la STM et de la STTR, étant faites selon les conditions contenues dans les résolutions adoptées ou devant être adoptées par chacune de ces sociétés et, le cas échéant, pour toutes les sociétés participantes, sous réserve des modalités d'acquisition énoncées et de l'autorisation finale du ministère des Transports et de la Mobilité durable et sous réserve de l'approbation préalable d'un règlement d'emprunt

s'y rapportant par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) soit et est mandatée pour la gestion du contrat d'acquisition des Autobus.

Que le conseil d'administration autorise le directeur général à signer tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes.

- ADOPTÉ -

11. **BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE**

Aucun bordereau de la correspondance déposé sur le bureau.

12. **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point ajouté en affaires nouvelles.

13. **MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

M. Guillaume Bernard

M. Bernard souligne les Journées de la persévérance scolaire et souhaite une bonne semaine à toutes et tous les étudiant(e)s de la Ville de Sherbrooke et de partout au Québec.

Mme Joanie Bellerose

Mme Bellerose souhaite également un bon courage aux étudiant(e)s.

Mme Catherine Boileau

Mme Boileau reconnaît également les Journées de la persévérance scolaire en présentant le ruban vert qu'elle arbore.

Elle revient ensuite sur le point mentionné par Mme France Croteau, coordonnatrice du RUTASM, lors de son intervention sur la sécurité des piétons sur l'échangeur Darche, à la Période de questions des personnes présentes. Mme Boileau mentionne que les piétons ne sont pas laissés sans mesure de sécurité. Autrement dit, il est hors de question, pour la Société de transport de Sherbrooke, que des piétons soient déposés sur le bord de l'autoroute ou sur une bretelle d'accès. Elle poursuit en soulignant que les piétons auront à traverser à des feux de circulation et que les arrêts d'autobus (un de chaque côté de la rue) seront davantage rapprochés afin de réduire la distance

de marche. Elle mentionne, en terminant, que la vitesse sera réduite à 50 km/h sur l'échangeur - comparativement à 70 km/h présentement. La sécurité des piétons est une priorité pour la Société de transport de Sherbrooke.

Mme Geneviève La Roche

Mme La Roche rejoint les points développés par Mme Boileau.

Mme Dany Grondin

Aucun message.

M. Philippe Angers-Trottier

Aucun message.

Mme Laure Letarte-Lavoie

Mme Letarte-Lavoie mentionne que les travaux sur le pont Saint-François créent beaucoup de circulation et de congestion. Cela crée également un goulot d'étranglement sur la rue King. Par conséquent, elle invite et encourage les gens à utiliser le transport en commun, si possible, pour éviter la congestion.

De ce fait, elle souligne que, pour se rendre au centre-ville et éviter la congestion sur la rue King, les autobus de la Société de transport de Sherbrooke circulent par la rue Wellington Nord et ont le privilège de tourner à gauche. Elle invite ainsi les usagers à saisir cette opportunité pour désengorger le trafic.

M. Marc Denault

M. Denault mentionne que les membres du conseil d'administration et de la direction n'improvisent pas. Il rappelle que ce sont des professionnels qui travaillent fort et de concert avec les employés de la Ville de Sherbrooke et du ministère des Transports et de la Mobilité durable sur l'implantation de l'infrastructure de la rue Darche.

M. Denault précise que l'action d'aller chercher davantage de financement pour le projet structurant reflète la fiabilité, l'efficacité et l'efficience de la Société de transport de Sherbrooke et de la gouvernance et l'accomplissement de ses différents projets, et que cela vient en compétition à l'auto solo.

Il termine en souhaitant une bonne semaine de relâche à tous ceux qui pourront en bénéficier, notamment les étudiant(e)s, ainsi qu'une bonne soirée à toutes et tous, et remercie l'assistance pour leur présence.

14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Que la présente assemblée soit et est levée à 18h57.

SHERBROOKE, le 15 février 2023

Le Président,

Marc Denault

La secrétaire,

Vicky Martineau